LES RADARS, D’EXCELLENTS AUXILIAIRES DE POLICE



Le matin du 4 mars 2019 les « Grandes gueules » sur RMC débattaient de l’augmentation des tués sur les routes laquelle pourrait être due au grand nombre de radars vandalisés par « certains » Gilets jaunes. C’est du moins ce qu’affirmait récemment le ministre Castaner.

Il est effectivement possible que ces détériorations aient eu un impact sur les bilans de la conduite automobile observés par le ministère de l’intérieur. Toutefois, il me parait prématuré de l’affirmer car les statistiques en la matière sont généralement effectuées sur une année et publiées avec du recul. Je subodore plutôt que le ministre s’est approprié ces dommages pour noircir un peu plus le mouvement de contestations qui n’en finit plus. Mais ce n’est qu’un point de vue et là n’est pas mon propos dans ce billet.

Je profite simplement de ce débat pour rebondir sur le sujet des radars et plus précisément pour vous entretenir de leurs fonctions annexes ainsi que celles des portiques. Mais commençons si vous le voulez bien par ces derniers. Vous voyez ces colonnes bardées de caméras qui surplombent les routes et autoroutes ? Comme beaucoup de concitoyens vous pensiez probablement que les bonnets rouges en étaient arrivés à bout en démolissant et en incendiant bon nombre en Bretagne. Eh bien détrompez-vous ! Si le projet de taxer les poids lourds à été enterré (pour la modique somme de 1 milliard d’euros quand même !) 142 équipements (1) sont toujours en service et supportent les caméras qui servent de mouchards pour les douanes et la police. Pratique pour savoir par où vous êtes passé(e) et pour traquer les trafiquants.

Quant aux radars, ils ont la particularité d'être paramétrés à distance. Très commode également si l'on souhaite repérer tout véhicule même respectueux de la vitesse prescrite. Il suffit pour cela de baisser la vitesse programmée pour que le flash se déclenche à 50 Km/h par exemple. Et là tout le monde y passe ! Il ne reste plus qu'à éplucher les photos enregistrées. Cette manipulation, interdite par la loi, aurait été utilisée dans la nuit du 13 novembre 2015 après les attentats de Paris et de Saint-Denis. Si l'on ne peut qu'approuver la méthode dans ce cas précis, on ne peut que s'inquiéter de sa généralisation pour des motifs moins graves. Mais, me direz-vous, quand on a rien à se reprocher…

L'utilisation des radars « *à des fins étrangères à la sécurité routière* » n'a cessé d'augmenter à partir de 2005 selon le Canard. Une circulaire du ministère de la Justice a demandé que les interventions auprès du Centre de Rennes qui traite tous les clichés, soient limitées à des infractions graves comme la *criminalité organisée, le trafic de stupéfiants,* [les] *qualifications criminelles…* Malgré ces recommandations, le Centre de Rennes s'est retrouvé rapidement débordé par les réquisitions et une application informatique a été nécessaire pour le soulager. Baptisée « **Adoc** » (Accès aux dossiers des contraventions) cette application, inventée probablement par un capitaine, rassemble toutes les informations contenues dans les messages d'infraction (MIF) qui transitent par Rennes. Et tant pis pour vous si vous avez été victime d'un détournement de plaques minéralogiques, vous serez quand même inscrit(e) dans le fichier ad hoc !

Prévus à l'origine pour réduire le nombre des accidentés de la route, les radars se sont vite révélés de précieux auxiliaires de L'État; « pompes à fric » comme l'affirment certains (13,6 millions de PV par les seuls radars en 2015 – 658 millions d'euros pour le Trésor – Moyenne : 50€ seulement, cela parait peu) flicages des automobilistes, surveillances des petits et gros trafics. Le diable apparemment ne se cache pas que dans les détails.

Dormez braves gens, la police veille sur vous où que vous soyez. Rassurant ? Inquiétant ? Rassurant forcément quand on a rien à se reprocher… 😬

(1) Source « Canard enchaîné » N° 149 d’octobre 2018

Photo : http://i40.servimg.com/u/f40/15/30/52/08/captur42